

Dotation aux collectivités : les gagnants et les perdants

Le mode de calcul de la DGF change. « Le Monde » a eu accès aux simulations

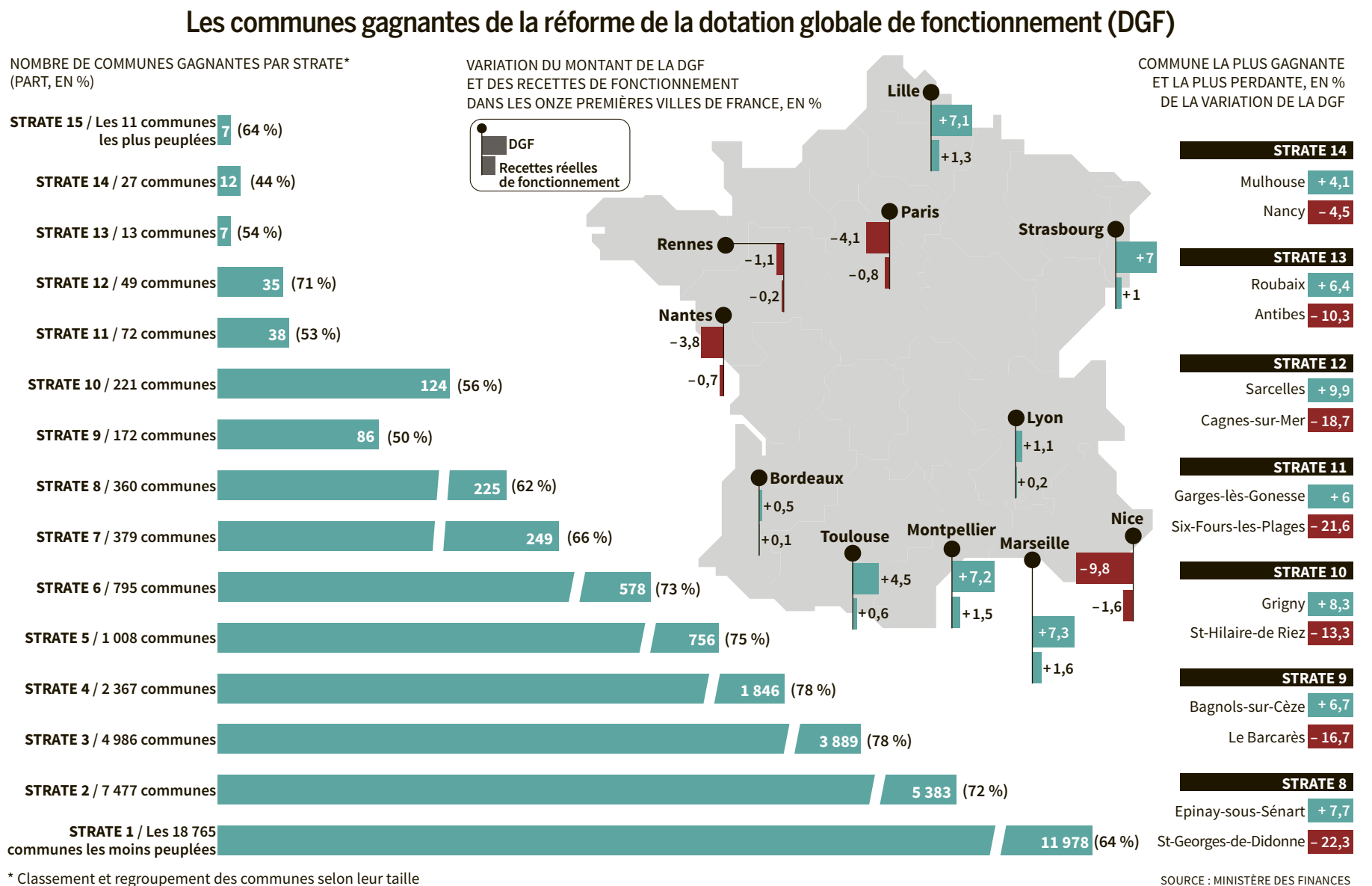
Depuis que la réforme du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été inscrite dans le projet de loi de finances pour 2016, les parlementaires ne cessent de réclamer à Bercy des simulations précises pour avoir une idée de ses effets. Depuis ce lundi 2 novembre, ils les ont à leur disposition. *Le Monde* a eu accès à ces simulations. Les données intégrales, pour l'ensemble des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), sont accessibles sur le site *Lemonde.fr*. Créée en 1979, la DGF – qui représente avec 36 milliards d'euros le principal concours financier de l'Etat aux collectivités – était devenue, à force de sédimentations successives, totalement illisible et injuste. Elle a subi au fil des ans des ajustements réguliers mais qui n'ont pas permis d'en corriger les défauts majeurs et parfois, même, les ont accentués. La réforme actuelle fait table rase des modalités actuelles de répartition, en partant de la réalité des territoires et de leur population.

Laisser une marge aux élus

Trois critères principaux président à la répartition de la DGF : une dotation forfaitaire de base par habitant identique pour toutes les communes, quelle que soit leur taille – elle pouvait auparavant varier du simple au double selon leur taille ; une dotation de ruralité répartie en fonction d'un critère de sous-densité ; une dotation de centralité qui permet de laisser aux élus une marge de manœuvre pour la répartir entre les communes de l'intercommunalité en fonction des équipements collectifs dont elles ont la charge.

Premier constat, à l'analyse des données chiffrées : sur 36 641 communes, 25 251 (69 %), représentant 65 % de la population, verront leur dotation augmenter. Le pourcentage de communes gagnantes, cependant, n'est pas iden-

25 251 communes
représentant
65 % de la
population
verront leur
dotation
augmenter



tique selon les strates de population. Ainsi, moins de la moitié (44 %) des communes de 100 000 à 199 999 habitants y gagnera, tout juste 50 % dans la strate de 15 000 à 19 999 habitants, selon les calculs que nous avons effectués. En revanche, c'est dans les tranches de 1 000 à 3 499 habitants que le pourcentage de communes gagnantes est le plus important (78 %).

Il y a donc, dans chaque strate, des gagnants et des perdants. « Notre réforme réduit les écarts injustifiés dans chaque strate et creuse les écarts justifiés, défend le secrétariat d'Etat au budget, qui a travaillé à son architecture. Les villes pauvres y gagnent et les villes riches y perdent. On peut avoir des débats avec les parlementaires sur les critères mais on ne démontre pas de la nécessité de la réforme. » Ainsi

peut-on observer, c'est notamment sensible pour les communes de 15 000 à 19 999 habitants, que beaucoup de villes situées sur le littoral, bénéficiant d'importantes recettes touristiques, y perdent.

Un autre élément permet de mesurer l'ampleur des corrections qui vont être apportées à la répartition de la DGF : celui du potentiel fiscal par habitant. Pour les communes dont ce potentiel est inférieur à 70 % du potentiel moyen, la réforme de la DGF entraînera une augmentation moyenne de 1,1 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. En revanche, pour les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 109 % du potentiel moyen, la perte moyenne de recettes sera de 0,19 %.

Pour ce qui concerne les EPCI, 89 % d'entre eux, représentant 74 % de la population, seront béné-

ciaires de la réforme. Les communautés d'agglomération et les communautés de communes sont les principales gagnantes : elles verront leurs dotations par habitant augmenter respectivement de 3,06 % et de 2,76 %. La DGF de la métropole du Grand Paris devrait augmenter de près de 39,5 millions d'euros par rapport à 2015, et celle de Marseille-Provence de 70 millions. Le montant global de la DGF pour les EPCI a été abondé afin de ne pas faire supporter le poids de leur création par les autres intercommunalités.

Il est vrai que cette réforme de la DGF vient se greffer à la baisse de 3,7 milliards d'euros des dotations de l'Etat (11 milliards sur trois ans) décidée dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), qui concernera pour 2 milliards d'euros

en 2016 les communes et les EPCI. Ce qui suscite de fortes appréhensions chez les élus, qui pour certains demandent un report de la réforme, estimant qu'ils ne pourront pas assumer les deux simultanément.

Maintenant ou jamais

Dans un courrier adressé, le 29 octobre, à tous les maires de France, le président du Sénat, Gérard Larcher, regrette que la réforme de la DGF soit insérée au projet de loi de finances pour 2016 et indique avoir demandé au premier ministre qu'elle fasse l'objet d'une loi spécifique ultérieure. « Sous couvert d'économies potentielles et d'une plus grande lisibilité, le gouvernement fragilise les collectivités territoriales. Les deux nouveaux éléments, nouvelle baisse des dotations et réforme de la DGF, auront

un effet récessif majeur qui va se traduire par une forte diminution de l'investissement public local et une diminution des services proposés aux habitants », s'inquiète M. Larcher.

« C'est soit maintenant, soit jamais », rétorque le ministre, convaincu que, si la réforme devait faire l'objet d'un report, cela équivaudrait à un enterrement pur et simple. Le gouvernement se dit prêt à accepter une clause de revoyure mi-2016 afin de réétudier les situations, notamment des EPCI, après que la nouvelle carte des intercommunalités aura été arrêtée. En aucun cas, il n'entend renoncer. « Nous assumons les objectifs de la réforme », assure l'exécutif. Le nouveau dispositif sera examiné en commission mercredi à l'Assemblée nationale. ■

PATRICK ROGER

Nicolas Sarkozy mise sur les « vieux grognards » de sa police

Les Républicains organisent, mardi, une journée de travail sur la sécurité préparée par d'anciens patrons de la police et de la gendarmerie

Un grand ministre de l'intérieur, qui réunisse police et gendarmerie, mais aussi administration pénitentiaire et douanes : c'est l'une des pistes étudiées par Nicolas Sarkozy pour son retour sur les questions de sécurité, mardi 3 novembre. Dans son discours qui devrait clore cette journée de travail organisée par Les Républicains sur le sujet, le président du parti devrait proposer de renforcer le ministère qui lui a servi de marchepied pour le pouvoir.

Depuis son retour à la vie politique, l'ex-chef de l'Etat se fait discret sur ces thématiques, éclipsées dans l'actualité par le terrorisme et la crise des réfugiés. Mais l'ancien ministre de l'intérieur (2002-2004, 2005-2007) garde un œil sur le sujet. Pour preuve, nombre de ses proches collaborateurs actuels occupaient les plus hauts postes dans la police et la gendarmerie, alors qu'il était à l'Élysée. Son direc-

teur de cabinet, Michel Gaudin, est l'ancien préfet de police de Paris (2007-2012) et directeur général de la police nationale (DGPN) (2002-2007). Le directeur général du parti, Frédéric Péchenard, est un ancien DGPN (2007-2012).

Monopole absolu

L'un des deux secrétaires nationaux chargé des questions de sécurité, Bruno Beschizza, maire d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), est l'ex-patron du syndicat de police Synergie (1998-2010), nommé sous-préfet par M. Sarkozy en 2010. Deux anciens responsables de la gendarmerie, Guy Parayre (2004-2008) et Jacques Mignaux (2010-2013), viennent de le rejoindre. Si l'on ajoute son conseiller Brice Hortefeux, ancien ministre de l'intérieur, M. Sarkozy a reconstitué peu ou prou une équipe que l'on aurait pu croiser place Beauvau avant 2012.

Même l'étoile montante du parti sur ces questions, le député de l'Yonne Guillaume Larrivé, est passé par son cabinet à l'Élysée et a été directeur de cabinet adjoint de M. Hortefeux au ministère de l'intérieur. Et, lorsqu'il était élève à l'ENA, il avait effectué son stage en préfecture dans le Gard, auprès du préfet d'alors... Michel Gaudin.

Chez Les Républicains, Nicolas Sarkozy garde donc un monopole absolu sur les questions de sécurité. Reste à lui donner du contenu et de la crédibilité. « La question du terrorisme a supplanté dans l'esprit des gens la thématique de la délinquance », résume M. Péchenard. Cela ne doit pas nous empêcher de travailler dessus. »

Une réunion était déjà planifiée, mais le processus s'est accéléré avec le mouvement d'humeur des policiers, début octobre, après que l'un des leurs a été grièvement blessé par un détenu en fuite à L'île-Saint-Denis (Seine-Saint-De-

M. Sarkozy a reconstitué peu ou prou une équipe que l'on aurait pu croiser place Beauvau avant 2012

nis). « Le malaise des policiers témoigne de l'échec de la politique du gouvernement », estime M. Beschizza, qui a préparé la convention avec Brigitte Kuster, l'autre secrétaire nationale à la sécurité. Tous les syndicats de police ont été auditionnés. L'initiative a été appréciée, même si, pour les policiers et les gendarmes, la période Sarkozy reste attachée à la baisse des effectifs de 2007 à 2012 et à la pression du chiffre. « Il faut avoir conscience de nos difficultés, de nos erreurs,

pour reconstruire un projet », reconnaît le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, qui interviendra mardi sur la question pénale.

L'autre difficulté pour Les Républicains consiste à innover face à un gouvernement qui n'a pas hésité à reprendre des positions qui auraient pu être celles de l'ex-chef de l'Etat. En 2011, après la mort d'un policier, M. Sarkozy avait promis des fusils à pompe aux brigades anticriminalité (BAC) des Bouches-du-Rhône... En octobre 2015, après L'île-Saint-Denis, le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, en promet pour toutes les BAC de France.

Quant à François Hollande, en proposant aux policiers et aux gendarmes une clarification de leurs missions et un plan pluriannuel de valorisation des carrières, le 22 octobre, il a coupé l'herbe sous le pied de la droite. Même l'assouplissement des règles de la lé-

gitime défense pour les policiers n'est plus tabou. « Il y a certains aspects du discours et du diagnostic de M. Cazeneuve dans lesquels on se retrouve. En revanche, il y a un très gros écart entre le discours et les actes. La vitrine est sympathique, mais l'arrière-boutique est dans le désordre le plus total », ironise M. Ciotti.

Mardi, plusieurs élus locaux seront en première ligne, pour rafraîchir le discours du parti. Et M. Sarkozy caresse même l'idée de défendre un renforcement de la présence policière dans les quartiers sensibles, avec la réimplantation de postes de police. Un dispositif qu'il avait lui-même démantelé après 2002, pour aller contre l'idée de « police de proximité » mise en place par la gauche et pour faire des économies. La preuve qu'il est bien difficile, dans ce domaine, de se renouveler. ■

LAURENT BORREDON ET MATTHIEU GOAR